

Procès-verbal

Municipalité de Shannon

Séance ordinaire du conseil municipal
Lundi 1^{er} décembre 2014, 19 h 30
Centre communautaire de Shannon

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard, M. Claude Lacroix, M. Bruno Martel, M. Mike-James Noonan et de M. Stéphane Hamel.

En l'absence de M. Mario Lemire.

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Clive Kiley.

En présence du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine et de l'adjointe au Greffe, Mme Diane Brûlé.

256-12-14

Ouverture de la séance ordinaire

À 19 h 30, le maire, M. Clive Kiley, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

257-12-14

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

- 1) Adoption de l'ordre du jour**
- 2) Adoption de procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2014;
 - 2.2 Dépôt – Procès-verbal de correction de la résolution 245-11-14 concernant le calendrier des dates de séances ordinaires du conseil;
- 3) Urbanisme**
 - 3.1 Dépôt – Rapport des permis et certificats du mois de novembre 2014;
 - 3.2 Consultation publique et adoption – Dérogation mineure DM-90009 concernant le lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin – permission de lotissement d'un terrain à largeur avant de 6 mètres – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;
 - 3.3 Résolution – Adoption du Premier projet – Règlement 487 modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications;
 - 3.4 Consultation publique et adoption - Règlement 485 modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée des articles 9 et 10 relatifs aux catégories de constructions et de travaux assujettis;
 - 3.5 Consultation publique et adoption – Second projet - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires;
 - 3.6 Avis de motion – Règlement 494 modifiant le Règlement (308) sur les projets particuliers;
- 4) Travaux publics**
 - 4.1 Voirie
 - 4.2 Parcs
 - 4.3 Aqueducs et égouts

- 5) **Loisirs et événements spéciaux**
 - 5.1 Loisirs
 - 5.2 Événements spéciaux
 - 5.2.1 Résolution – Octroi d’une subvention de 1 000\$ à l’organisme Fondation - Fibrose kystique Québec;
- 6) **Sécurité publique et Incendies**
- 7) **Environnement et hygiène du milieu**
 - 7.1 Gestion des matières résiduelles;
 - 7.2 Conseil de bassin versant;
- 8) **Culture et vie communautaire**
 - 8.1 Résolution – Octroi d’une subvention de 1 000\$ à l’Association de chasse et pêche Catshalac;
 - 8.2 Résolution – Octroi d’une subvention de 1 500\$ au Défilé de la Saint-Patrick inc.;
- 9) **Enjeux régionaux et métropolitains**
- 10) **Correspondance – dépôt de la liste du mois de décembre 2014**
- 11) **Comptes du mois de novembre 2014 – dépôt et autorisation de paiement**
- 12) **Organisation administrative**
 - 12.1 Résolution - Reconnaissance à l’égard du Directeur général et secrétaire-trésorier;
 - 12.2 Dépôt – Rapport du directeur général sur l’utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de novembre 2014;
 - 12.3 Résolution – Octroi du statut d’employée permanente à temps plein au service des Finances et du Greffe à madame Diane Brûlé, adjointe au Greffe;
 - 12.4 Résolution – Octroi du statut d’employée permanente à temps partiel au service des Finances et du Greffe à madame Marjolaine Pepin, à compter du 1^{er} janvier 2015;
- 13) **Finances et Greffe**
 - 13.1 Dépôt – Indicateurs de gestion 2013;
 - 13.2 Résolution – Approbation du contenu et autorisation d’envoi de la programmation partielle de la Municipalité au Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2014-2018;
 - 13.3 Dépôt – Rapport financier 2013 de la MRC de La Jacques-Cartier;
 - 13.4 Avis de motion – Règlement 493 modifiant le Règlement (397) décrétant l’imposition d’une taxe de secteur pour l’aménagement et l’entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin;
 - 13.5 Adoption – Règlement 491 modifiant le Règlement (436) sur le fonds de roulement;
 - 13.6 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour 2014;
 - 13.7 Résolution – Affectation d’une somme de 400 000\$ du surplus accumulé non affecté à l’exercice financier 2014;
 - 13.8 Dépôt – Registre des dons faits à la municipalité de Shannon pour l’année 2014;
 - 13.9 Résolution - Adjudication d’un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 48 975\$ plus taxes, pour la fourniture de services professionnels en vérification externe;
- 14) **Varia et déclarations des conseillers**
 - 14.1 Résolution – Adjudication d’un contrat à Les Communications JGF inc., au montant de 100 367\$ plus taxes, pour la fourniture et l’installation d’équipements de réception et de transmission laser sur le réseau communautaire de télécommunications;
 - 14.2 Déclaration – Fin du service de transport en commun;
 - 14.3 Avis de motion – Règlement 492 abrogeant le Règlement (435) sur l’organisation d’un service de transport en commun;
 - 14.4 Résolution – Approbation et autorisation de signature d’une convention de servitude avec le gouvernement fédéral concernant la construction d’une usine de pompage et traitement;
 - 14.5 Résolution – Approbation et signature d’une convention d’occupation et de travaux avec le gouvernement fédéral concernant la construction d’une usine de pompage et traitement.
- 15) **Période de questions**

Adoptée à l’unanimité

2. Adoption des procès-verbaux

258-12-14

2.1 Séance ordinaire du 3 novembre 2014

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du lundi 3 novembre 2014 ;
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

259-12-14

2.2 Dépôt - Procès-verbal de correction de la résolution 245-11-14 concernant le calendrier des dates de séances ordinaires du Conseil

Dépôt du procès-verbal de correction PV-002-14

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine, dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction PVC-002-14, corrigeant une erreur d'écriture qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Document déposé : DOC-259-12-14

3. Urbanisme et Environnement

260-12-14

3.1 Rapport des permis et certificats du mois de novembre 2014

Le rapport des permis et certificats du mois de novembre 2014 a été déposé et reconnu par le Conseil.

Document déposé : DOC 260-12-14

261-12-14

3.2 Dérogation mineure DM-90009 concernant le lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin, zone F-46 – Lotissement d'un terrain – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

ABROGÉE 335-08-16

Considérant la demande de dérogation mineure DM-90009 déposée par Madame Monique Couillard Lacasse, propriétaire du lot 4 366 929 situé au 177, chemin de Dublin, zone F-46 ;

Considérant que cette demande vise le lotissement d'un terrain avec une largeur avant de 6 mètres sur le chemin Dublin ;

Considérant que le tableau 2 de l'article 5.2.1 du Règlement de lotissement stipule qu'un terrain non desservi situé à l'extérieur du périmètre urbain doit avoir une largeur avant minimale de 50 mètres ;

Considérant que les motifs de la requérante sont d'ordre familial et que la dérogation mineure permettra à son fils de venir s'établir à proximité et qu'il pourra lui porter assistance ;

Considérant que l'application du Règlement de lotissement cause un préjudice à la requérante ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins puisque le secteur visé est très boisé ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que dans le cadre de l'analyse de la présente demande des motifs humanitaires ont été considérés puisqu'il s'agit de venir en aide à une personne à mobilité réduite ;

Considérant que la propriété est située à l'extérieur du périmètre urbain en milieu rural ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation telle que déposée dans la présente dérogation ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accorder, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM-90009 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

262-12-14

3.3 Adoption du premier projet – Règlement 487 modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications

Considérant les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sur les ententes relatives aux travaux municipaux ainsi que les pouvoirs législatifs qu'elle accorde aux municipalités ;

Considérant le projet de Règlement modifiant le Règlement (385) sur les ententes relatives aux travaux municipaux concernant les télécommunications;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 21 octobre 2014 ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le Premier projet de Règlement no 487 comme s'il était tout au long révisé et faisant partie intégrante de la présente ;
- 3) D'adopter, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;
- 4) De tenir l'assemblée publique de consultation le 2 février 2015 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.
- 5) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

3.4 Consultation publique et adoption - Règlement 485 modifiant le Règlement (341) sur les PIIA afin de préciser la portée des articles 9 et 10 relatifs aux catégories de constructions et de travaux assujettis

Considérant le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* adopté le 17 juillet 2006 ;

Considérant le projet de Règlement 485 modifiant le *Règlement (341) sur les PIIA* afin de préciser la portée des articles 9 et 10 relatifs aux catégories de constructions et de travaux assujettis ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 septembre 2014 ;

Considérant que les dispositions de ce projet de règlement ont été adoptées lors de la séance tenue le 6 octobre 2014 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 485 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

263-12-14

264-12-14

3.5 Consultation publique et adoption – Second projet - Règlement 489 modifiant le Règlement de zonage (352) de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires

Considérant le *Règlement sur le zonage (352)* adopté le 25 janvier 2011 ;

Considérant le Règlement 489 modifiant le *Règlement sur le zonage (352)* de manière à préciser les marges de recul de certains bâtiments accessoires ;

Considérant qu'un avis de motion a été préalablement donné à la séance de ce Conseil tenue le 2 septembre 2014 ;

Considérant que les dispositions du premier projet de ce règlement ont été adoptées lors de la séance tenue le 6 octobre 2014 ;

Considérant qu'aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'adopter, tel que déposé, le second projet de Règlement numéro 489 comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

- 3) De lancer une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, conformément à la Loi, le mardi 20 janvier 2015 de 9h à 19h.
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

265-12-14

3.6 Avis de motion – Règlement 494 modifiant le Règlement (308) sur les projets particuliers

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le Règlement numéro 494 « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers (308) ».

4. Travaux publics

4.1 Voirie

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

4.2 Parcs

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

4.3 Aqueducs et égouts

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5. Loisirs et événements spéciaux

5.1 Loisirs

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5.2 Événements spéciaux

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

266-12-14

5.2.1 Octroi d'une subvention de 1 000\$ à l'organisme Fondation - Fibrose kystique Québec

Considérant l'entente entre le comité organisateur de l'événement Ironfest et l'organisme Fondation – Fibrose kystique Québec ;

Considérant qu'une portion du prix d'entrée de l'Exposition des voitures anciennes était destinée à être versée à la cause de la Fondation – Fibrose kystique Québec ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer une subvention de 1 000\$ à l'organisme Fondation - Fibrose kystique Québec ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

6. Sécurité publique

M. le conseiller Bruno Martel fait état des activités du service des Incendies.

7. Environnement et hygiène du milieu

7.1 Gestion des matières résiduelles

M. le conseiller Claude Lacroix informe les citoyens qu'il y aura un bac pour le recyclage des piles et matériel électronique installé près du garage municipal

7.2 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8. Culture et vie communautaire

267-12-14

8.1 Octroi d'une subvention de 1 000\$ à l'Association chasse et pêche Catshalac

Considérant la demande de subvention de l'Association chasse et pêche *Catshalac* ;

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer une subvention de 1 000\$ à l'Association chasse et pêche *Catshalac* pour l'année 2015.
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

268-12-14

8.2. Octroi d'une subvention de 1 500\$ à «Défilé de la Saint-Patrick de Québec »

Considérant la demande de subvention de Défilé de la Saint-Patrick de Québec ;

Considérant l'important apport du Défilé de la Saint-Patrick de Québec lors de la tenue de cet événement qui est d'une signification particulière pour la Municipalité ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer une subvention de 1 500\$ au « Le Défilé de la Saint-Patrick de Québec » pour l'édition 2015 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

9. Enjeux régionaux et métropolitains

M. le maire, Clive Kiley, résume les points traités lors de la réunion des maires.

269-12-14

10. Correspondance – Dépôt de la liste du mois de décembre 2014

La liste des correspondances reçues durant le mois de novembre 2014 a été déposée et reconnue par le Conseil.

Document déposé : DOC 269-12-14

270-12-14

11. Comptes du mois de novembre 2014 – Dépôt et autorisation de paiement

Sur proposition de Mme la conseillère Francine Girard ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 28 novembre 2014
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Document déposé : DOC 270-12-14

12. Organisation administrative

271-12-14

12.1 Reconnaissance à l'égard du Directeur général et secrétaire-trésorier

Considérant le professionnalisme et l'excellent travail du directeur général et secrétaire-trésorier, M. Hugo Lépine ;

Considérant l'atteinte et le dépassement des objectifs et des attentes fixés par le conseil municipal ;

Considérant le développement formidable de la Municipalité ;

Considérant la compétence manifeste du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant la totale satisfaction du conseil municipal ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) De féliciter le directeur général et secrétaire-trésorier pour le travail accompli dans ses fonctions ;
- 3) De réitérer sa confiance envers le directeur général et secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

12.2 Dépôt – Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués pour le mois de novembre 2014

Conformément au Règlement no 486, le directeur général et secrétaire trésorier fait la lecture et dépose le *Rapport du directeur général sur l'utilisation des pouvoirs délégués* à tous les membres du conseil municipal.

272-12-14

Document déposé : DOC 272-12-14

273-12-14

12.3 Octroi du statut d'employé permanent à temps plein au service des Finances et du Greffe à madame Diane Brûlé, adjointe au Greffe;

Considérant les besoins au service des Finances et du Greffe ;

Considérant la résolution 138-09-2013 sur l'embauche de madame Diane Brûlé ;

Considérant la qualité du rendement de madame Brûlé et les évaluations positives à son égard ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Finances et du Greffe ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer le statut d'employée permanent à temps plein au service des Finances et du Greffe à madame Diane Brûlé, adjointe au Greffe;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

274-12-14

12.4 Octroi du statut d'employé permanent à temps partiel au service des Finances et du Greffe à madame Marjolaine Pepin, à compter du 1^e janvier 2015

Considérant les besoins au Service des Finances et du Greffe ;

Considérant la résolution 133-06-2014 sur l'embauche de madame Marjolaine Pepin ;

Considérant la qualité du rendement de madame Pepin et les évaluations positives à son égard ;

Considérant la recommandation du directeur du service des Finances et du Greffe ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'octroyer le statut d'employée permanent à temps partiel au service des Finances et du Greffe à madame Marjolaine Pepin, à titre de technicienne en administration, à compter du 1^{er} janvier 2015;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13. Finance et Greffe

13.1 Dépôt – Indicateurs de gestion 2013

Le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose le *Rapport - Indicateurs de gestion 2013* à tous les membres du Conseil municipal.

275-12-14

Document déposé : DOC 275-12-14

276-12-14

13.2 Approbation du contenu et autorisation d'envoi de la programmation partielle de la Municipalité au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (T ECQ) pour la période 2014-2018

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu que :

- 1) Le préambule en fasse partie intégrante des présentes ;
- 2) La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- 3) La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TCEQ 2014-2018 ;
- 4) La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- 5) La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- 6) La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- 7) Le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, soient autoriser à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : DOC 276-12-14

277-12-14

13.3 Dépôt - Rapport financier 2013 de la MRC de La Jacques-Cartier

Le Directeur général et secrétaire-trésorier certifie la réception du *Rapport financier 2013 de la MRC de La Jacques-Cartier* et il en fait le dépôt à tous les membres du conseil municipal.

Document déposé : DOC 277-12-14

13.4 Avis de motion – Règlement 493 modifiant le Règlement (397) décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin

278-12-14

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Stéphane Hamel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 493 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement décrétant l'imposition d'une taxe de secteur pour l'aménagement et l'entretien de la rue de Kilkenny et créant une réserve financière à cette fin (397)».

279-12-14

13.5 Adoption – Règlement 491 modifiant le Règlement (436) sur le fonds de roulement

Considérant qu'un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 3 novembre 2014 ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter le Règlement 491 modifiant le *Règlement sur le fonds de roulement (436)* tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.
- 2) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

280-12-14

13.6 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil pour 2014

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires ;

Le Directeur général et Président des élections municipales par la présente, certifie la réception des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires dûment remplis par tous les membres du Conseil municipal de Shannon et il en fait dépôt.

ÉLUS	Date de réception de la déclaration pécuniaire
Clive Kiley, maire	27-10-2014
Francine Girard, conseillère no 1	27-10-2014
Claude Lacroix, conseiller no 2	27-10-2014
Mario Lemire, conseiller no 3	24-11-2014
Bruno Martel, conseiller no 4	27-10-2014
Mike-James Noonan, conseiller no 5	27-10-2014
Stéphane Hamel, conseiller no 6	26-10-2014

Document déposé : DOC 280-12-14

281-12-14

13.7 Affectation d'une somme de 400 000\$ du surplus accumulé non affecté à l'exercice financier 2014

Considérant le programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 ;

Considérant les investissements supplémentaires consentis dans les immobilisations en 2014 ;

Considérant le changement des modalités du versement de la taxe de vente du Québec ;

Considérant des dépenses imprévues au budget 2014 ;

Sur proposition de M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Appuyé par M. le conseiller Bruno Martel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'affecter le surplus accumulé non affecté d'un montant de 400 000\$, à l'exercice financier 2014 (budget 2014) ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

13.8 Dépôt – Registre des dons faits à la municipalité de Shannon pour l'année 2014

Aucun montant inscrit au *Registre des dons pour l'année 2014*.

282-12-14

13.9 Adjudication d'un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton, au montant de 48 975\$ plus taxes, pour la fourniture de services professionnels en vérification externe

MODIFIÉE

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant que sur les trois entreprises invitées, deux d'entre elles ont déposé des soumissions conformes aux exigences du devis de l'appel d'offres AO14-325 pour la fourniture de services professionnels en vérification externe ou auditeur indépendant pour la vérification des années 2014-2015-2016 ;

Entreprise	Pointage	Rang	Montant (taxes non incluses)
Raymond Chabot Grant Thornton	24,91	1	48 975 \$
Mallette	23,01	2	55 200 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par Mme la conseillère Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton pour la fourniture de services professionnels en vérification externe au montant de 48 975 \$ (plus taxes) pour la vérification des années 2014-2015-2016 ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14. Varia et déclarations des conseillers

14.1 Adjudication d'un contrat à Les Communications JGF inc., au montant de 100 367\$ plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'équipements de réception et de transmission laser sur le réseau communautaire de télécommunications

283-12-14

Considérant le programme triennal d'immobilisations de 2015-2016-2017 ;

Considérant l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats et la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

Considérant la résolution 220-10-14 autorisant le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de divers travaux d'amélioration du réseau communautaire de télécommunications ;

Considérant que, suite à cet appel d'offres public AO14-330, le devis a été acheté par cinq (5) entreprises, mais qu'une seule soumission a été déposée, soit :

	<u>Montant (taxes non incluses)</u>
Les Communications J.G.F. inc.	100 367 \$

Considérant que le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées ;

Considérant les vérifications du service des Finances auprès de l'Agence de Revenu du Québec ;

Sur proposition de M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Appuyé par M. le conseiller Claude Lacroix ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'accepter, tel que déposé, l'offre de *Les Communications J.G.F* pour la fourniture et l'installation d'équipement de réception et de transmission laser au montant de 100 367 \$ (plus taxes) ;
- 3) Que la surveillance du chantier soit effectuée par le service des Travaux publics de la Municipalité ;
- 4) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

14.2 Déclaration – Fin du service de transport en commun

M. le Maire informe la population sur les derniers développements dans le dossier du transport en commun.

284-12-14

14.3 Avis de motion – Règlement 492 abrogeant le Règlement sur l'organisation d'un service de transport en commun (435)

Avis de motion est donné par la présente par M. le conseiller Bruno Martel qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, le Règlement 492 abrogeant le Règlement sur l'organisation d'un service de transport en commun (435)».

285-12-14

14.4 Approbation et autorisation de signature d'une convention de servitude avec le gouvernement fédéral concernant la construction d'une usine de pompage et traitement

Considérant la résolution 169-09-2012 ;

Considérant la nécessité de procéder à la décontamination de la nappe phréatique affectée par la présence de TCE pendant près de cinquante ans ;

Considérant les différentes options envisagées par le ministère de la Défense nationale du Canada pour la décontamination de cette nappe phréatique ;

Considérant les rapports des ingénieurs impliqués dans ce projet ;

Considérant la consultation publique de l'automne 2012 sur le sujet ;

Considérant que la technique du pompage et traitement est celle qui a été retenue par le gouvernement fédéral parce qu'elle était, entre autres, la plus économiquement viable ;

Considérant le rapport final du mois de janvier 2014 du ministère de la Défense nationale du Canada et du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux portant sur l'évaluation des options de gestion de l'eau après pompage et traitement ;

Considérant que 79 différents scénarios ont été étudiés ;

Considérant que selon ledit rapport la meilleure option est celle identifiée comme étant « Émissaire c » laquelle prévoit la construction d'une usine de traitement de l'eau au sud de la rue Vanier avec une conduite longeant la Vélopieste Jacques-Cartier-Portneuf jusqu'à la rivière Jacques-Cartier ;

Considérant la résolution 59-02-2014 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention de servitude avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir donner suite à la résolution précédemment citée ;

Considérant les recommandations positives du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant le décret 1885-78 du gouvernement québécois permettant à la Municipalité d'octroyer la servitude prévue à ladite convention au gouvernement du Canada;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Mike-James Noonan ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de servitude avec le gouvernement fédéral concernant la construction d'une usine de pompage et traitement ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussièrès, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

286-12-14

14.5 Approbation et signature d'une convention d'occupation et de travaux avec le gouvernement fédéral concernant la construction d'une usine de pompage et traitement

Considérant la résolution 169-09-2012 ;

Considérant la nécessité de procéder à la décontamination de la nappe phréatique affectée par la présence de TCE pendant près de cinquante ans ;

Considérant les différentes options envisagées par le ministère de la Défense nationale du Canada pour la décontamination de cette nappe phréatique ;

Considérant les rapports des ingénieurs impliqués dans ce projet ;

Considérant la consultation publique de l'automne 2012 sur le sujet ;

Considérant que la technique du pompage et traitement est celle qui a été retenue par le gouvernement fédéral parce qu'elle était, entre autres, la plus économiquement viable ;

Considérant le rapport final du mois de janvier 2014 du ministère de la Défense nationale du Canada et du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux portant sur l'évaluation des options de gestion de l'eau après pompage et traitement ;

Considérant que 79 différents scénarios ont été étudiés ;

Considérant que selon ledit rapport la meilleure option est celle identifiée comme étant « Émissaire C » laquelle prévoit la construction d'une usine de traitement de l'eau au sud de la rue Vanier avec une conduite longeant la Véloprise Jacques-Cartier-Portneuf jusqu'à la rivière Jacques-Cartier ;

Considérant la résolution 59-02-2014 ;

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'occupation et de travaux avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir donner suite à la résolution précédemment citée ;

Considérant les recommandations positives du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Considérant le décret 1885-78 du gouvernement québécois permettant à la Municipalité d'octroyer la servitude prévue à ladite convention au gouvernement du Canada;

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu :

- 1) D'inclure le préambule à la présente pour qu'il en fasse partie intégrante ;
- 2) D'approuver et de signer une convention d'occupation et de travaux avec le gouvernement fédéral concernant la construction d'une usine de pompage et traitement ;
- 3) D'autoriser le maire, M. Clive Kiley, ou le maire suppléant, M. Claude Lacroix et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Hugo Lépine ou le directeur du service des Finances et du Greffe et secrétaire-trésorier adjoint, M. Gaétan Bussières, à signer tout document pour et au nom de la Municipalité afin de donner suite à la présente.

Adoptée à l'unanimité

287-12-14

15. Période de questions

À 20 h 40, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (405).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 21h34.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Levée de la séance

288-12-14

Sur proposition de M. le conseiller Claude Lacroix ;

Appuyé par M. le conseiller Stéphane Hamel ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 41.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal.

**Clive Kiley,
Maire**

**Hugo Lépine,
Directeur général et secrétaire-trésorier**

[Note au lecteur]

Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de M. le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de M. le maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Le secrétaire –trésorier, bien qu'avocat, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.